

Jean Panneton, *Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières 1860-2010*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 384 p.

Laurent Poliquin

Number 35, Spring 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026417ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026417ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Poliquin, L. (2013). Review of [Jean Panneton, *Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières 1860-2010*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 384 p.] *Francophonies d'Amérique*, (35), 179–182. <https://doi.org/10.7202/1026417ar>

Le premier roman de France Daigle reste actuel par la pratique du texte ouvert qui invite le lecteur à une aventure esthétique. À (re)découvrir.

Nicolas Nicaise

Université de Moncton – Université de Liège

Jean Panneton, *Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières 1860-2010*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, 384 p.

Le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières est une école secondaire privée catholique qui a plus de 150 ans d'histoire. L'ouvrage de l'abbé Jean Panneton s'inscrit dans la logique de l'*alma mater* et se propose de retracer l'historique de cette institution scolaire, avec pour résultat une véritable épopée qui permet de dresser un portrait de l'évolution des collèges classiques au Québec et de nourrir l'historiographie de l'élite masculine québécoise. L'auteur divise l'histoire de l'institution en trois périodes symbolisées par un matériau : la pierre, la brique et le granit.

La pierre des casernes : 1860-1874

La pierre est celle des casernes militaires désaffectées qui avaient servi durant la première moitié du XIX^e siècle à loger jusqu'à trois cents soldats sous le régime anglais. Les casernes sont situées sur un promontoire sablonneux, le Platon, qui domine le fleuve Saint-Laurent. L'endroit n'est pas anodin, le sieur de Lavolette y avait jadis établi un fort de traite en 1634, selon les souhaits de Samuel de Champlain et à la suggestion du chef innu Capitanal. En 1850, Trois-Rivières connaît un développement économique non négligeable, notamment avec la sidérurgie. La ville s'enrichit d'une cathédrale en 1854, et une élite de professionnels et d'entrepreneurs favorise des initiatives, dont celle de l'incorporation de la cité en 1857. C'est en quelque sorte ce mouvement de progrès qui pousse huit laïcs à vouloir ériger un nouveau collège classique à Trois-Rivières, un vide que ne pouvaient pas toujours combler les institutions d'enseignement supérieur de Montréal, de Québec ou de Nicolet. L'initiative souleva à l'époque une vive polémique dans la presse. La direction du Séminaire de Nicolet, fondé en 1806, voyait d'un très mauvais œil ce compétiteur, annonciateur d'embarras financiers. Le maître d'œuvre est le maire de la ville, Joseph-Édouard Turcotte, un patriote, partisan de Louis-Joseph Papineau, avocat de formation, homme politique et

entrepreneur. Pour contrer l'opposition au projet, les huit notables se chargèrent de l'administration et des finances de l'institution, exigeant seulement de l'évêque de Trois-Rivières, M^{gr} Thomas Cook, de recruter du personnel, en le menaçant même de recourir à des professeurs laïques au besoin. Faute de prêtres, davantage attirés par le ministère paroissial que par la vie monacale d'un séminaire, M^{gr} Cook réussit à convaincre l'abbé Joseph-Élie Panneton, un jeune vicaire de vingt-cinq ans, d'assumer la direction du Collège de Trois-Rivières et de sa centaine d'élèves à la rentrée du 5 septembre 1860. Les débuts du Collège de Trois-Rivières sont marqués par divers aléas dont un budget serré et la volonté du personnel enseignant de transmettre une culture classique dans un cadre de vie à l'horaire astreignant, parsemé de prière, de méditation, d'étude, de messe et de chapelet. Le Collège de Trois-Rivières est donc né du désir de faire œuvre laïque et d'y donner un enseignement collégial, une culture classique non sacerdotale, dans un climat scolaire profondément religieux. Comme le résume Jean Panneton, l'évolution du collège en ses quatorze premières années reste périlleuse puisqu'il se trouve miné par des conditions défavorables : « Peu désiré, mal aimé par le clergé, logé à la diable, doté d'un personnel enseignant improvisé, sans cesse harcelé de problèmes financiers, plusieurs fois menacé d'expulsion, voire de fermeture [...] » (p. 77).

La brique du Séminaire à tourelles : 1874-1929

Menacé d'éviction par les autorités anglaises propriétaires des casernes, la corporation du Collège décida de construire son propre édifice au printemps 1872. Mais l'année suivante, l'accumulation des problèmes financiers força la corporation laïque à se départir du collège et à le remettre à l'évêque. D'une corporation totalement laïque, le Collège de Trois-Rivières subit une mutation profonde en s'assujettissant à une nouvelle direction sous l'égide de l'évêque de Trois-Rivières. Cette mutation entraîna non seulement un changement de nom, mais « la nature même de l'institution [...] s'en trouv[a] modifiée » (p. 89). Désormais séminaire, l'institution devenait par le fait même la pépinière par excellence de vocations sacerdotales. Il s'agit donc d'une autre fondation, celle du Séminaire Saint-Joseph, dont l'édifice, tout neuf, vient d'être construit à l'écart de la ville, sur le terrain de la ferme Barnard acheté en 1867. L'édifice est spectaculaire. Il est monté en brique rouge sur quatre étages avec autant

de tourelles, suffisamment grand pour accueillir 300 élèves. En 1903, une imposante chapelle prolongée d'un clocher de 55 mètres vient s'intégrer à l'édifice. On y offre un cours commercial de trois ans et un cours classique de six ans :

Le cours commercial n'était pas un cours à rabais, ni un fourre-tout. Analyse grammaticale et logique, arithmétique, calcul mental, calligraphie, correspondance commerciale, géographie complète, grammaire française et anglaise, histoire de l'Église et du Canada, tenue de livres, traduction française et anglaise, musique vocale et instrumentale. [...] Quant au cours classique proprement dit, il commençait à partir de la quatrième année. Tous les élèves passèrent donc par le cours commercial (p. 116).

Les matières enseignées durant le cours classique sont nombreuses. Parmi celles-ci, on retrouve l'astronomie, la botanique, les mathématiques, le grec, le latin, l'histoire ancienne, les lettres françaises et la philosophie morale.

En 1926, la décision fut prise d'agrandir le séminaire, qui déborde de presque 500 élèves. Le projet se veut spacieux et monumental avec un corps central en granit de plus de cent mètres de long sur trois étages, le tout rattaché au séminaire de brique. Cet investissement colossal est inauguré à la rentrée de 1929, mais un désastre survient au petit matin du 13 novembre de la même année : un incendie consume le vieux séminaire, emportant avec lui les trésors et les archives de sa bibliothèque, sans toutefois faire de victime.

Le déclin du cours classique : 1929-1968

Le cours classique traditionnel a subi des mutations depuis les débuts du Collège de Trois-Rivières en 1860. Déjà, un cours commercial avait été instauré en 1871 avant que le cours classique recouvre sa forme d'origine en 1929. Ce dernier est alors divisé en deux sections : préparatoire et classique. Il dure huit ans et est couronné par les épreuves de baccalauréat en Rhétorique, en Philosophie junior et en Philosophie senior. On parle donc d'une époque, entre 1929 et 1960, où « le cours classique traditionnel connaît ses plus belles heures, et ses dernières » (p. 145). Cette formule qui assure une place d'honneur aux langues mortes telles que le latin et le grec ancien se trouve fortement ébranlée à partir de 1964 par la commission Lafrenière et le rapport Parent, dont les intentions idéologiques cherchent avant tout à démocratiser l'accès à l'éducation, à en assurer le financement et à garantir la permanence de ses structures. Le

rapport Parent propose de scinder le cours monolithique de huit ans en un secondaire de cinq ans et un collégial de deux ou trois ans. Le Séminaire Saint-Joseph se trouve donc à la croisée des chemins en 1967 : devenir une institution secondaire ou collégiale. La décision fut prise en faveur du secondaire. La fin officielle du monopole clérical sur les études plonge l'institution dans une période de remise en question qui aurait pu mener le Séminaire à devenir une université. Soumise au régime pédagogique du ministère de l'Éducation, l'école secondaire fera l'expérience d'une association avec la Commission scolaire régionale avant de s'en dissocier en 1971 pour devenir une école privée. La stratégie de recrutement fondée sur la tradition et la distinction sociale subit une profonde transformation entraînée par la mixité, la laïcisation, la syndicalisation, la féminisation du personnel et la modernisation des savoirs. C'est donc à un spectaculaire processus de reconstruction identitaire que Jean Panneton nous convie, celui d'une évolution positive de l'histoire institutionnelle d'une école qui s'adapte aux changements tout en restant fidèle à sa mission éducative.

Laurent Poliquin
Université du Manitoba

Chantal Bouchard, *Méchante langue : la légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, 178 p.

Les sociolinguistes et historiens de la langue qui s'intéressent à la question de la norme au Québec connaissent bien les travaux que Chantal Bouchard a consacrés au sujet depuis la fin des années 1980. Ses études, basées en grande partie sur l'analyse d'articles traitant de la langue parus dans la presse écrite, ont donné lieu, en 1998, à la publication d'un ouvrage de synthèse qui a fait date. Dans ce livre, intitulé *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise*, Bouchard faisait la démonstration que l'émergence et le développement de l'insécurité linguistique des francophones du Québec sont intimement liés à l'image négative qu'ils ont longtemps cultivée d'eux-mêmes.

Alimenté par la crainte de voir le français s'altérer sous l'effet de la cohabitation avec l'anglais, ce sentiment de culpabilité linguistique est apparu au XIX^e siècle et il trouvera son point culminant au milieu du siècle suivant. Or les jugements sévères portés sur le français québécois dès le XIX^e siècle tranchent avec les louanges qu'avaient prodiguées à son endroit